

Conseil municipal de Sèvremoine

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2021

Nombre de membres du Conseil municipal : 67

Nombre de Conseillers municipaux présents : 59

Date de la convocation : 23 Avril 2021

Date d'affichage des délibérations : 07 Mai 2021

Le jeudi 29 Avril 2021 deux mille vingt et un, à 20 h 00, le Conseil municipal de Sèvremoine, s'est réuni, en séance publique, au nombre prescrit par la loi, à la Renaudière, Espace Renaudin, allée de la Riverette, sous la présidence de Didier Huchon, Maire.

Conseillers municipaux présents : (59) Laurence Adrien-Bigeon, Anne-Marie Avy, Philippe Bacle, Claire Baubry, Guillaume Benoist, Vincent Blanchard, Dominique Bochereau, Céline Bonnin, Cédric Bouttier, Claude Brel, Catherine Brin, Alexandre Brugerolle de Fraissinette, Richard Cesbron, Cyrille Chiron, Eric Chouteau, André Chouteau, Jean-Michel Coiffard, Marie David Juchs, Aglaë De Beauregard, Bernard Delage-Damon, Sébastien Dessen, Pierre Devêche, Sylvie Dupin de la Guériverie, Christelle Dupuis, Guillaume Fillaudeau, Cécile Fleurance, Caroline Fonteneau, Geneviève Gaillard, Stéphane Gandon, Claudine Gossart, Chantal Gourdon, Cécile Grelaud, Vincent Guillet, Emmanuel Guilloteau, Sabrina Guimbretière, Marianne Guinebretière, Christine Hamard, Didier Huchon, Jean-Luc Jarret, Lydie Jobard, Colette Landreau, Hervé Launeau, Thierry Lebrec Isabelle Maret, Jean-Louis Martin, Benoit Martin, Sébastien Mazan, Isabelle Mériaux, Chantal Moreau, Paul Nerrière, Alain Pensivy, Florence Poupin, Marie-Annick Renoul, Christian Rousselot, Thierry Rousselot, Lydia Sourisseau, Claire Steinbach, Jean-Luc Tilleau, Jérôme Zawadzki.

Conseillers municipaux absents n'ayant pas donné de délégation de vote : (4) Gaëtan Barreau, Amandine Brun, Virginie Neau, Corinne Raballand Texier.

Conseillers municipaux absents ayant donné une délégation de vote : (4)

Absents	Délégation de vote à
Brigitte Fonteneau	Philippe Bacle
Quentin Mayet	Cécile Fleurance
Mathieu Leray	Bernard Delage-Demon
Dominique Pohan	Thierry Lebrec

Secrétaire de séance : Alexandre Brugerolle de Fraissinette

PRÉAMBULE

Didier Huchon, Maire de Sèvremoine, ouvre la séance à 20h04 :

1. Point Situation Covid-19

Intervention de Didier Huchon :

Je vais commencer par vous donner quelques indicateurs. Le taux d'incidence en Pays de la Loire est à 257, sur le département du Maine et Loire, on est à 247 et, sur Mauges Communauté à 264. Je vais vous donner maintenant les chiffres pour les codes postaux de la commune de Sèvremoine qui, pour rappel, couvrent une population plus large que les seules communes déléguées. Sur Torfou, on a un petit pic du fait de 10 cas positifs qui font exploser le taux d'incidence puisqu'il faut raisonner en valeur relative à la population. Le taux d'incidence sur ce code postal est de 448 mais c'est 10 cas positifs donc ça va très vite redescendre. Pour le Longeron, on a un taux d'incidence à 313. Pour le code postal de St Macaire qui représente 15 000 habitants, on a un taux d'incidence à 428 ce qui concerne 64 cas positifs. Sur le code postal de St Germain, on est plutôt épargné, le taux d'incidence est de 58 mais c'est là également une population moins importante.

Concernant les hospitalisations, on a aujourd'hui dans le Maine et Loire, 206 hospitalisations dont 47 en réanimation.

Sur la vaccination, on a injecté, à ce soir, 16728 doses de vaccins Pfizer sur le centre de vaccination du Pin en Mauges. Cette semaine, on disposait de 2028 doses mais comme on va chercher dans chacun des flacons la septième dose, cela nous permet de vacciner beaucoup plus de personnes que les dotations officielles. A partir de lundi, on disposera de 3 000 doses sur le centre du Pin en Mauges. Aujourd'hui, on vaccine sur cinq jours, du lundi au vendredi. Depuis vendredi dernier, on a changé de salle. On était dans une salle relativement restreinte dans laquelle il y avait 4 lignes de vaccination. Une ligne, c'est un médecin et un infirmier. On est passé dans une plus grande salle qui est une salle de sport où on a installé des aménagements plus confortables. On a installé six lignes sur cette nouvelle salle. Il y a plus d'espaces pour la circulation. On a mis la barre à 6 000 doses par semaine, peut être que l'on ne l'atteindra jamais, en gardant les quatre anciennes lignes actives. En ce moment, sur certaines demi-journées, on va jusqu'à 5 lignes. Il reste encore de nombreux habitants à vacciner sur le territoire des Mauges.

Depuis presque 15 jours, sur ce centre du Pin en Mauges, on a enfin pu épuiser la liste d'attente des personnes qui avaient s'étaient inscrits. Aujourd'hui tous les appels donnent lieu à rendez-vous avec environ 3 semaines de délai. On est à chaque fois tributaire des dotations de vaccins qui nous permettent d'accélérer, ou pas, la vaccination.

Je rappelle qu'aujourd'hui, la vaccination est ouverte aux plus de 60 ans et aux cas particuliers : les personnels prioritaires de plus de 55 ans ou les personnes atteintes de comorbidité.

En ce qui concerne Sèvremoine, on a pu vacciner les personnels des résidences autonomie et de l'EHPAD, ce qui est une très bonne chose, ces agents étant en contact avec les personnes les plus vulnérables.

Et puis, vous le savez, une décision a été prise pour les personnels de plus de 55 ans travaillant en lien avec les enfants. Aussi, cette semaine, on a sollicité tous les agents de Sèvremoine en se fixant un ordre de priorité de catégorie des professions qui seraient plus prioritaires que d'autres pour prévoir le moment où les critères vont s'élargir et prévoir de leur permettre d'accéder à la vaccination. Aujourd'hui, ces personnels se font vacciner au parc des expositions à Angers. Ils ne peuvent pas être vaccinés au Pin en Mauges. La démarche sera évidemment volontaire, la vaccination n'étant absolument pas obligatoire. Nous avons bien évidemment ciblé en priorité les agents qui sont en relation régulière avec le public.

Intervention de Thierry Lebec :

Deux centres de vaccination de proximité sont ouverts depuis peu en Sèvremoine. Le centre de proximité de St Macaire est ouvert depuis le 15 Avril, celui de St Germain est ouvert depuis le 20 Avril. Il faut savoir qu'il y a 3 permanences par semaine.

Pour prendre rendez-vous, le numéro est le même pour les deux centres de proximité : 02 41 62 15 44. En date de ce mardi 27 Avril, il y avait eu 224 doses d'injectées à St Macaire et 168 à St Germain. A vendredi dernier, il y avait 785 appels. Le nombre d'appels est assez important. Les plages horaires pour les appels afin de prendre rendez-vous sont uniquement le matin de 10h à 13h et le samedi matin de 9h à 12h.

On est également en discussion avec les professionnels de santé de Torfou pour ouvrir dans les semaines qui viennent, un troisième centre de vaccination de proximité en mairie annexe de Torfou.

Intervention de Didier Huchon :

Concernant les élections, vous le savez, les maires de France ont été consultés sur la future organisation des élections régionales et départementales qui auront lieu le 20 et 27 Juin prochains. Nous avons reçu ce matin une circulaire ministérielle qui apporte un certain nombre de précisions.

La première précision, et c'était une demande des maires, c'est que les élus, agents ou bénévoles qui seront mobilisés pour ces deux journées d'élections pourront bénéficier d'une vaccination. On fournira au préfet des Pays de la Loire la liste des assesseurs. Comme il y a une double consultation, on a estimé à environ 500 personnes mobilisées sur ces deux journées. Ce sont les adjoints territoriaux qui sont chargés de mobiliser les troupes. Je compte bien évidemment aussi sur les 67 élus. On établira une attestation pour chacune des personnes mobilisées afin qu'elles puissent se faire vacciner. Il y aura aussi une séance de vaccination, qui à priori, se déroulerait les 5 et 6 juin au Parc des expositions d'Angers pour permettre de vacciner toutes les personnes concernées. Vous l'avez compris, il n'y aura qu'une injection possible mais c'est déjà une première précaution. Tout cela est plutôt une bonne nouvelle pour sécuriser ce moment démocratique.

La directive précise beaucoup d'autres choses que je ne vais pas vous détailler ce soir mais sur lesquels on reviendra lors du prochain Conseil municipal pour expliquer comment les choses se passeront.

Dans cette directive, il y a aussi plusieurs propositions d'aménagement de bureau de vote. Aujourd'hui, la majorité des bureaux ne permettent pas d'organiser le scrutin avec deux urnes dans la même salle en respectant les distances de protection. Aussi, la majorité des lieux de vote ne seront pas les lieux habituels. Par exemple, pour la Renaudière, la salle habituelle n'est évidemment pas possible à utiliser. Aussi, les opérations de vote auront lieu ici à l'espace renaudin. On utilisera des salles de grande superficie qui permettront de gérer les distances et les flux. Tout n'est pas encore déterminé à ce jour, on y travaille et on reviendra vers vous pour tout vous expliquer. Une information sera également destinée aux électeurs pour qu'ils ne tournent pas en rond à la recherche du bureau de vote. On a également fait le choix de ne pas retenir les lieux où les enfants passent (classes, restauration scolaire...). Une réunion est prévue prochainement avec les adjoints territoriaux pour rentrer dans le détail des modalités. Il faut s'assurer du respect de la loi, c'est un moment public, et des contraintes sanitaires.

Intervention de Laurence Adrien-Bigeon :

Je voulais savoir comment s'était passée la première semaine d'école car c'est un retour quand même un peu précipité.

Réponse de Didier Huchon :

Je n'ai pas eu de retour négatif, ni positif d'ailleurs. Je pense que s'il y avait des mauvaises nouvelles, elles me seraient revenues.

Intervention de Anne Pithon, Directrice Générale des Service :

Il y a une classe fermée à St André car l'enseignant est positif et qu'aucun remplaçant n'a été trouvé. La classe est fermée aujourd'hui et demain. Ce sont les seules informations que nous avons.

Intervention de Didier Huchon :

Pour clore cette partie, je vous propose rapidement de revenir sur les annonces du Président de la République faites en fin de journée.

Au 3 mai, le couvre-feu est maintenu. Le télétravail est maintenu. Pour les commerces, il n'y a pas de changement. Les collèges réouvrent et les lycées avec une demi-jauge. Il n'y a plus d'attestation de déplacement en journée et de restriction concernant les déplacements interrégionaux.

Au 19 Mai, c'est la deuxième étape. Le couvre-feu est décalé à 21 heures. Le télétravail est maintenu. Les commerces rouvrent dans le respect des protocoles. Les terrasses rouvrent avec des protocoles et notamment des tables limitées à six personnes. La bonne nouvelle à cette date sera également la réouverture des cinémas, musées, salles de spectacles, installations sportives avec un public assis de 800 personnes maximum à l'intérieur et 1 000 à l'extérieur. Les salles de sport pourront également rouvrir à cette date avec un protocole adapté.

La 3^{ème} étape, ça sera le 9 Juin. Le couvre-feu sera décalé à 23 heures. Le télétravail sera assoupli. Les cafés et restaurants sont rouverts en intérieur. La jauge dans les établissements sportifs, culturels et de loisirs augmente également, on passera de 1 000 à 5 000 moyennant mise en œuvre du pass sanitaire. Les foires et expositions sont réouverts avec une possibilité de 5 000 personnes maximum là aussi sous réserve de présentation du pass sanitaire. Les touristes étrangers pourront aussi être accueilli à cette date-là.

L'étape 4, c'est le 30 juin avec la fin du couvre-feu et des limites de jauge selon la situation sanitaire locale. Les gestes barrières seront maintenus. Les discothèques restent fermées.

Tous ces éléments seront largement détaillés dans la presse demain.

Intervention de Caroline Fonteneau :

C'est quoi le pass sanitaire ?

Réponse de Didier Huchon :

C'est un document qui attestera que tu es vacciné ou négatif avec un test de moins de 48h. D'ailleurs pour les élections, les élus ou assesseurs qui n'auraient pu ou voulu être vaccinés, pourront participer au scrutin moyennant ce test négatif de moins de 48h. Je ne connais pas en détail des modalités de mise en œuvre du pass sanitaire.

Cette fois on voit la lumière au bout du tunnel, même si le 30 Juin n'est pas encore là.

OUVERTURE DE LA SEANCE

2. Vérification du quorum

- 59 élus présents
- 4 délégations
- 63 votants

Monsieur le Maire informe l'assemblée de l'arrivée de Sylvie Dupin de la Guérviviere en remplacement de Muriel Templeraud qui a démissionné pour raisons personnelles.

3. Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 25 Février 2021**Intervention de Geneviève Gaillard.**

Il y a juste un petit souci sur mon intervention. Je communiquerai les éléments au secrétariat demain.

Réponse de Didier Huchon :

Il faut que tu nous le relates pour que ça soit dans le procès-verbal.

Intervention de Geneviève Gaillard :

Il y a une petite incompréhension au niveau de la pression fiscale. Mon intervention était pour dire qu'on n'avait plus forcément la main au niveau de la fiscalité et que donc on perd en dynamique sur cette ressource. Ça n'a pas été restitué dans le procès-verbal.

Réponse de Didier Huchon :

Très bien, on rapportera ton propos correctif dans le procès-verbal de cette séance.

4. Désignation du secrétaire de séance

Conformément aux dispositions du règlement intérieur, M. Alexandre Brugerolle de Fraissinette, membre de la minorité, est désigné secrétaire de séance, sans opposition.

DELIBERATIONS

DELIB-2021-060 : MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES CONSEILS DELEGUES DE ST ANDRE DE LA MARCHE ET DE MONTFAUCON MONTIGNE

Rapporteur : Didier Huchon, Maire

EXPOSE DES MOTIFS

Lors de sa séance d'installation le 26 mai 2020, par une première délibération, le Conseil municipal a décidé à l'unanimité de créer un conseil de commune déléguée dans les 10 communes de Sèvremoine, composé de 6 Conseillers communaux pour Montfaucon-Montigné et 7 pour St André de la Marche. Par une seconde délibération, le Conseil municipal a désigné les conseillers communaux de Montfaucon-Montigné et de St André de la Marche.

Suite à la démission de Béatrice Bahuud et à l'arrivée de Gaëtan Barraud au sein du Conseil municipal, il convient de mettre à jour la composition de ces conseils consultatifs.

DELIBERATION

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2121-29 et L. 2113-12,

VU la délibération n° DELIB-2020-050 du 26 mai 2020 portant sur la création des conseils délégués

VU la délibération n° DELIB-2020-051 du 26 mai 2020 portant sur la désignation des membres des conseils délégués

VU l'avis du Bureau municipal en date du 15 Avril 2021

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
62	57	1	4

- **MODIFIE** la composition des Conseils des communes déléguées de :
 - St André de la Marche : Passage de 7 à 6 membres
 - Montfaucon-Montigné : Passage de 6 à 7 membres
- **DESIGNE** M. Gaëtan Barraud au Conseil consultatif de la commune déléguée de Montfaucon-Montigné.
- **PREND ACTE** que les Conseils communaux de Montfaucon-Montigné et St André de la Marche seront désormais composés des membres suivants :

Commune déléguée Montfaucon-Montigné		
M.	NERRIERE	Paul
Mme	RENOUL	Marie-Annick
M.	GUILLOTEAU	Emmanuel
Mme	JOBARD	Lydie
Mme	DUPUIS	Christelle
Mme	NEAU	Virginie
M.	BARRAUD	Gaëtan

Commune déléguée Saint André de la Marche		
M.	LEBREC	Thierry
Mme	BONNIN	Céline
M.	PENSIVY	Alain
Mme	POHU	Dominique
M.	ROUSSELOT	Thierry
Mme	GAILLARD	Geneviève

DELIB-2021-061 : MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS ECONOMIE ET ESPACE PUBLIC ET CADRE DE VIE

Rapporteur : Didier Huchon, Maire

EXPOSE DES MOTIFS

Le Conseil municipal peut former des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil. Les commissions préparent le travail et les délibérations du conseil, sans pouvoir de décision. Leurs séances ne sont pas publiques. Le Conseil municipal fixe le nombre des conseillers siégeant dans chaque commission et désigne ceux qui siègeront dans telle ou telle commission.

La composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale. La loi ne fixe pas de méthode pour la répartition des sièges de chaque commission.

Lors de sa séance du 27 Aout 2020, le Conseil municipal de Sèvremoine a créé différentes commissions permanentes et notamment une commission Economie et une Commission Espace public et cadre de vie. Ce même Conseil avait désigné Mme Béatrice Bahuaud au sein de la Commission Espace public et cadre de vie.

Suite à la démission de Béatrice Bahuaud et à l'arrivée de Gaëtan Barraud au sein du Conseil municipal, il convient de mettre à jour la composition de ces commissions.

DELIBERATION

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2121-29 et L. 2121-22,

VU la délibération n° DELIB-2020-090 du 27 Août 2020 portant sur la création et la composition des commissions communales,

VU la délibération n° DELIB-2020-088 du 27 Août 2020, portant sur les modalités de nominations des représentants du conseil municipal aux commissions communales et aux commissions municipales,

VU l'avis du Bureau municipal en date du 15 Avril 2021

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
57	51	3	3

- **DESIGNE M. Gaëtan Barraud au sein de la Commission Economie**
- **PREND ACTE du retrait de Mme Béatrice Bahuaud de la Commission Espace public et cadre de vie**
- **PREND ACTE que les commissions Economie et Espace public et cadre de vie seront désormais composées des membres suivants :**

Commission Economie		
M.	BARREAU	Gaëtan
M.	COIFFARD	Jean-Michel
Mme	DE BEAUREGARD	Aglé
M.	DESSEIN	Sébastien
M.	FILLAUDEAU	Guillaume
Mme	FONTENEAU	Caroline
Mme	GAILLARD	Geneviève
M.	MARTIN	Benoît
Mme	TEXIER	Corinne

DELIB-2021-062 : DENOMINATION DE L'ANCIEN CENTRE SOCIAL DE ST ANDRE DE LA MARCHE

Rapporteur : Thierry Lebrec, Adjoint Territorial de St André de la marche

EXPOSE DES MOTIFS

L'ancien Centre social de St André de la Marche est actuellement en cours de rénovation pour un coût de 736 000 € TTC. La fin des travaux est prévue pour la fin de l'année 2021.

L'objectif de cet équipement est de permettre aux habitants et associations de disposer d'un équipement de loisirs adapté pour se réunir, échanger et se divertir. Cet espace se veut convivial, fonctionnel, accessible à tous et performant énergétiquement.

Le Conseil consultatif de St André de la Marche a proposé une dénomination à cette salle et a consulté les futurs utilisateurs notamment associatifs.

DELIBERATION

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,

VU l'avis du Conseil consultatif de St André de la Marche,

VU l'avis du Bureau municipal en date du 15 Avril 2021,

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
62	59	0	3

- **NOMME cet équipement : Salle des Loisirs.**

DELIB-2021-063 : MODIFICATION DES SUBVENTIONS 2021

Rapporteur : Chantal Moreau, Déléguée aux finances et aux achats

EXPOSE DES MOTIFS

À la suite de l'adoption par le Conseil municipal du 25 Mars 2021 des subventions 2021 aux associations de la commune, différentes problématiques ont été relevées qu'il convient de corriger

- Une erreur dans la proposition de la subvention 2021 pour l'association des pêcheurs de l'Étang du Gué.
- L'Association Blueberry Country avait sollicité une subvention pour l'année 2021 de 250 €
- Une subvention à hauteur de 500 € pour l'année 2021 a été attribuée par erreur à l'association CATM de la Renaudière alors qu'elle aurait dû être allouée au Comité d'Animation et Loisirs de la Renaudière

DELIBERATION

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 1611-4, L2121-29 et L2131-11,

VU la délibération n° DELIB-2021-047 relative à l'attribution des subventions 2021 par la commune de Sèvremoine,

VU l'avis du Bureau municipal en date du 15 Avril 2021,

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstention
61	56	4	1

- **ATTRIBUE** une subvention pour l'année 2021 d'un montant de 1 750 € à l'association des pêcheurs de l'Étang du Gué au lieu de 250 €.
- **ATTRIBUE** une subvention pour l'année 2021 d'un montant de 250 € à l'Association BlueBerry Country.
- **ATTRIBUE** une subvention pour l'année 2021 d'un montant de 500 € au Comité d'Animation et Loisirs de la Renaudière, en remplacement du montant attribué par erreur à l'association CATM de la Renaudière

DELIB-2021-064 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS ET EMPLOIS PERMANENTS DE SEVREMOINE

Rapporteur : Didier Huchon, Maire

EXPOSE DES MOTIFS

Le tableau des effectifs et des emplois permanents applicable au 1^{er} mai 2021 tient compte de créations, transformations et suppression de postes comme exposés ci-après dans le cadre d'avancements de grade dont les nominations seront effectives aux dates auxquelles les agents rempliront les conditions, ainsi que dans le cadre d'une arrivée et d'un départ.

Créations et transformations de poste

- Dans le cadre d'avancements de grade

Nbr de postes	Cat.	Grades actuels	Nouveaux grades	Date d'effet
1	B	Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe à 1 ETP	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe à 1 ETP	01/05/2021
2	C	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe à 1 ETP	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe à 1 ETP	01/05/2021
5	C	Adjoint technique territorial respectivement à 1 ETP, 0,80, 0,66 et 0,56 ETP	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe respectivement à 1 ETP, 0,80, 0,66 et 0,56 ETP	01/05/2021 06/05/2021 01/09/2021
1	C	ATSEM principal de 2 ^{ème} classe à 1 ETP	ATSEM principal de 1 ^{ère} classe à 1 ETP	21/07/2021

Aux dates effectives de nomination, les grades antérieurs des agents seront supprimés du tableau des effectifs.

- Dans le cadre d'une arrivée

Le poste de responsable animation sportive créé par délibération du 2 juillet 2020 sera occupé à compter du 1^{er} juin 2021 par un agent détenant le grade d'Educateur territorial des activités physiques et sportives, catégorie B de la filière sportive. Ce grade est à ouvrir au tableau des effectifs.

- Dans le cadre d'un départ

Précisions / Motifs	Situation antérieure	Situation au 01/05/2021
Suite au départ en retraite d'une aide de cuisine, agent du service Enfance jeunesse à 0,79 ETP mis à disposition du collège de Montfaucon-Montigné, il convient de diminuer la quotité hebdomadaire compte-tenu de l'ajustement à venir du collège aux 1 607h et de modifier le grade de recrutement pour assurer le remplacement de l'agent.	1 adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe à 0,79 ETP	1 adjoint technique territorial à 0,77 ETP

Suppression de poste

En régularisation d'une nomination par la voie de promotion interne fin 2020 d'un agent de maîtrise occupant les fonctions de chef d'équipe au Centre technique territorial Est, il convient de supprimer son grade initial d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe laissé vacant.

DELIBERATION

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

VU la délibération n° DELIB-2021-053 du 25 Mars 2021 modifiant le tableau des emplois à compter du 1^{er} Avril 2021

VU l'avis du Bureau municipal en date du 15 Avril 2021

CONSIDERANT que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

CONSIDERANT qu'il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
62	59	1	2

- **AVALISE** ces créations, transformations et suppression de poste dont :
 - La transformation de 4 postes et la création de 5 postes vacants dans l'attente de nomination dans le cadre d'avancements de grade,
 - La création d'un grade d'ETAPS, catégorie B filière sportive en vue de la nomination du responsable animation sportive,
 - La transformation d'un poste d'aide de cuisine dont le grade est placé sur un grade directement accessible et sa diminution de temps de travail,
 - La suppression d'un poste vacant d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe suite à une nomination au grade d'agent de maîtrise en fin 2020.
- **APPROUVE** le nouveau tableau des effectifs du personnel de Sèvremoine applicable au 1er mai 2021 et aux dates d'effet des nominations pour avancements de grade,
- **IMPUTE** les dépenses afférentes sur les crédits inscrits à cet effet au chapitre 012 "dépenses de personnel" du budget principal de la commune.

DELIB-2021-065 : ADHESION ANNUELLE A L'ASSOCIATION D'INSERTION PAR L'EMPLOI AIM
Rapporteur : Didier Huchon, Maire

EXPOSE DES MOTIFS

L'association d'insertion AIM demande la souscription d'une adhésion annuelle pour bénéficier de ses services. La commune de Sèvremoine emploie régulièrement des salariés de l'association, de manière récurrente (distribution du magazine) ou de façon ponctuelle (envois en nombre par exemple).

Du fait d'une situation financière très saine de l'association, il est proposé une souscription de soutien d'un montant annuel de 30€.

DELIBERATION

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,

VU l'avis du Bureau municipal en date du 15 Avril 2021

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstention
61	61	0	0

- **VALIDER le montant de 30€ annuel pour l'adhésion à l'association AIM,**
- **AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document relatif au versement de cette souscription,**
- **IMPUTER cette dépense sur le chapitre 012 – dépenses de personnel du budget principal**

DELIB-2021-066 : CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC – PARCELLES 210 A1276 ET 210 A1294 A MONTFAUCON MONTIGNE ET 301 AE0112 301 AE0113 A ST MACAIRE EN MAUGES
Rapporteur : Paul Nerrière, Adjoint à l'Espace public et au cadre de vie

EXPOSE DES MOTIFS

La commune de Sèvremoine est propriétaire des parcelles 210 A 1276 et 210 A 1294 constituant le chemin des Grands Jardins sur la commune déléguée de Montfaucon-Montigné. La voie dessert déjà une propriété privée et en desservira deux de plus à terme du fait d'une division parcellaire à proximité. A ce titre, la voie est ouverte à la circulation du public, il convient donc de la classer dans le domaine public routier communal.

La commune est également propriétaire des parcelles 301 A 0112 et 301 AE 113 situées entre le parking des Closiers et la rue des Dames à St Macaire en Mauges. Le bâtiment existant sur la parcelle AE0113 a été démoli à l'automne 2020 afin de permettre les travaux de réalisation d'une voie reliant le parking des Closiers à la rue des Dames. A ce titre, la voie sera ouverte à la circulation du public, il convient de la classer dans le domaine public routier communal.

DELIBERATION

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, notamment l'article L. 2111-3,

VU le Code de la Voirie Routière, notamment les articles L. 141-1 et L. 141-3

VU l'avis du Bureau municipal en date du 15 Avril 2021,

CONSIDERANT la nécessité d'opérer au classement dans le domaine public des voies concernés pour le rendre ouvertes à la circulation publique,

Intervention de Lydia Sourisseau :

Je voulais être certaine. C'est des voies sur lesquelles on ne pouvait pas rouler et après cette délibération, on pourrait rouler dessus ?

Réponse de Paul Nerrière :

Oui tout à fait. Avant de pouvoir faire des travaux, il faut qu'on les intègre au domaine public communal. Cela permettra ensuite de développer des voies de circulation. A St Macaire, c'est pour faire une liaison entre le parking des closiers et la rue des Dames afin de désenclaver ce parking. Cela va donc permettre de faire une jonction entre les deux rues.

Intervention de Lydia Sourisseau :

Ma question est donc : est-ce que les voisins, les propriétaires de maison jouxtant ces terrains ont été informés ? Y a-t-il eu un échange avec eux sur un éventuel désagrément que cela pourrait engendrer pour eux ?

Réponse de Paul Nerrière :

La réponse va être facile. Pour St Macaire, ça fait déjà plusieurs mois que les voisins connaissent le projet qui a été abordé avec eux. Il y a même eu des discussions, ça donne des idées car les voisins vont pouvoir profiter d'un terrain qui était enclavé. Concernant Montigné, il y a une seule propriété qui est au bout du chemin. Elle savait depuis des mois que le terrain avait été vendu et que des maisons allaient se construire. Le propriétaire se doutait donc bien que plus de voitures allaient passer sur ce chemin. Il faut savoir que c'est un cul de sac donc la circulation ne sera que pour les deux parcelles qui ont été vendues.

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
62	58	1	3

- **CLASSE dans le domaine public routier communal les parcelles 210 A 1276 et 210 A 1294.**
- **CLASSE dans le domaine public routier communal les parcelles 301 AE0112 et 301 AE0113.**

DELIB-2021-067 : ST GERMAIN - CONCESSION DE PARC PUBLIC DE STATIONNEMENT POUR LES LOGEMENTS SOCIAUX DE LA ZAC DES BOTTIERS

Rapporteur : Paul Nerrière, Adjoint à l'Espace public et au cadre de vie

EXPOSE DES MOTIFS

Pour requalifier le site de l'ancienne usine de chaussure GEP au cœur de bourg de Saint Germain sur Moine, la commune de Sèvremoine conduit le projet d'aménagement de la ZAC des Bottiers, dont elle a délégué la maîtrise d'ouvrage à Alter Cités.

Un ilot en partie sud-ouest de la ZAC, entre la rue de l'Aiguefou et la future rue de la Cave, a été réservé pour y construire une médiathèque et six logements locatifs sociaux, garantissant une offre de logements accessibles à tous.

La création de six logements locatifs sociaux nécessite la création de 6 places de stationnement

Toutefois, la configuration de l'ilot et l'importance du programme immobilier ne permettent pas de satisfaire à cette obligation. Ces besoins de stationnement ont donc été pris en compte dans l'offre de stationnement réalisée dans le cadre des aménagements de l'espace public de la ZAC des Bottiers.

A cet effet, il est proposé d'accorder une concession à long terme dans un parc public de stationnement, situé à proximité de l'opération, pour satisfaire aux obligations réglementaires.

DELIBERATION

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,

VU le Code l'Urbanisme, notamment l'article L.151-33,

VU la délibération n° DELIB-2019-132 approuvant le Plan local d'Urbanisme de Sèvremoine,

VU l'avis de la Commission EPCV en date du 12 Avril,

VU l'avis du Bureau municipal en date du 15 Avril 2021,

VU le projet de concession et le plan ci-annexés,

Intervention de Jean Luc Jarret :

Je voulais savoir si quelqu'un se gare sur ces places-là, y aura-t-il la possibilité de faire passer un agent pour vérifier qu'elles sont bien occupées par les locataires des maisons.

Réponse de Paul Nerrière :

Il n'est pas possible de mettre des numéros de plaques réservées sur ces emplacements.

Intervention de Jean-Louis Martin :

Ces places ne seront pas attribuées nominativement aux futurs locataires par Maine et Loire Habitat.

Intervention de Claire Steinbach :

Devant la supérette, combien y a-t-il de places ?

Réponse de Paul Nerrière :

Une dizaine environ.

Intervention de Claire Steinbach :

Si dans les logements sociaux, les foyers ont deux véhicules, ils seront donc obligés de se garer devant la supérette.

Réponse de Paul Nerrière :

La complexité sur la ZAC des Bottiers, c'est qu'au regard des bâtiments déjà existants (médecins et pharmacie) et des aménagements prévus, notamment routiers, il est difficile d'ajouter encore plus de stationnements. Je ne dis pas que ça va répondre parfaitement à la demande. Il faudra réfléchir ensemble encore.

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
61	48	10	3

- **APPROUVE le projet de concession de parc public de stationnement pour les logements sociaux de la ZAC des Bottiers**
- **AUTORISE Monsieur Le Maire ou M. Paul Nerrière, adjoint en charge de l'Espace Public et du Cadre de Vie à signer la concession.**

DELIB-2021-068 : ALIENATION DE CHEMINS RURAUX ET VOIES COMMUNALES

Rapporteur : Paul Nerrière, Adjoint à l'Espace public et au cadre de vie

EXPOSE DES MOTIFS

Par délibération du 10 décembre 2020, le Conseil Municipal a autorisé le lancement d'une enquête publique relative à la désaffectation de chemins ruraux et voie communale et au déclassement d'une voie communale.

Commune	Désignation	Voie concernée en partie ou en intégralité
Le Longeron	CR Bel Air	Intégralité
St André de la Marche	CR Moulin de la Gouberte	Portion
St André de la Marche	VC107	Portion
St André de la Marche	Parcelle B2060	Intégralité
St Macaire en Mauges	CR du Verger	Intégralité
St Macaire en Mauges	CR de la Pinelière	Portion
St Germain sur Moine	CR de la Grande Largère	Intégralité

L'enquête publique s'est déroulée du 1^{er} mars 2021 au 16 mars 2021.

DELIBERATION

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2121-29, L. 2122-21 et L.2241-1,

VU le Code rural, et notamment son article L.161-10 ;

VU le Code de la voirie routière, et notamment ses articles R.141-4 à R.141-10 ;

VU la délibération n°DELIB-2020-146 approuvant le lancement de l'enquête public,

VU les conclusions du commissaire enquêteur du 7 Avril 2021 rendant un avis favorable et sans réserve au projet de désaffectation et de déclassement.

VU l'avis du Bureau municipal en date du 15 Avril 2021,

CONSIDERANT que les chemins ruraux et voies communales identifiés ne sont plus utilisés par le public

Intervention de Laurence Adrien-Bigeon :

Sur le bilan de cette enquête publique, il y a eu plusieurs intervenants et notamment sur la voie communale n°107, lieu-dit la Gouberte, qui est la voie qui fait partie de l'extension de la carrière. Il est noté que les personnes qui sont venues souhaitent avoir confirmation que le chemin qui va être supprimé, va être rétabli car de nombreux randonneurs et cyclistes y passent. Je souhaitais donc avoir confirmation de tout cela.

Réponse de Paul Nèrière :

Je peux facilement le confirmer. On a apporté cette confirmation au commissaire-enquêteur avec des plans pour montrer qu'il allait être répondu favorablement aux demandes faites et pour garantir aux gens, qui avaient l'habitude de passer par là, qui sont un peu embêtés car ça change leurs habitudes, leurs itinéraires, la voie 107 étant une petite route fort sympathique avec des chemins pratiques. Il n'y a pas de problème à ce sujet-là et on le suivra de près.

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
63	51	6	6

- **CONSTATE la désaffectation des chemins ruraux et voie communale ci-après :**

Commune	Désignation	Voie concernée en partie ou en intégralité
Le Longeron	CR Bel Air	Intégralité
St André de la Marche	CR Moulin de la Gouberte	Portion
St André de la Marche	VC107	Portion
St André de la Marche	Parcelle B2060	Intégralité
St Macaire en Mauges	CR du Verger	Intégralité
St Macaire en Mauges	CR de la Pinelière	Portion
St Germain sur Moine	CR de la Grande Largère	Intégralité

- **DECLASSE la portion de voie communale n°107 sur la commune déléguée de St André de la Marche.**

DELIB-2021-069 : ST MACAIRE EN MAUGES – PROJET DE MAINE ET LOIRE HABITAT SUR LE SITE DU SITIS

Rapporteur : Jean-Louis Martin, Adjoint à l'Aménagement, l'Urbanisme et à l'Habitat

EXPOSE DES MOTIFS

La commune de Sèvremoine a acquis par préemption en 2018 le site de l'ancien Sitis, cadastré 301AL 61, situé à l'angle du boulevard du 8 mai et de la rue de la Vendée à St Macaire en Mauges, en vue d'y créer une offre de logements afin de répondre aux objectifs de production de logements dans l'enveloppe urbaine et de redynamisation du centre-bourg.

La commune de Sèvremoine et Maine et Loire Habitat partagent le constat d'un réel besoin de logements locatifs publics sur St Macaire en Mauges mais également la nécessité de diversifier l'offre proposée pour répondre à l'enjeu du vieillissement de la population et de l'attente en faveur d'un maintien à domicile.

A cet effet, Maine et Loire Habitat propose de construire sur cette friche un bâtiment collectif (R + 1 + attique) de 16 logements locatifs publics, 8 T2 et 8 T3, à destination des séniors. L'ensemble de ces logements séniors bénéficiera d'un équipement domotique pour favoriser le maintien à domicile, d'une place de stationnement aérien, d'un espace extérieur (balcon, jardinet), et sera accessible (ex : ascenseur).

Maine et Loire Habitat prendrait en charge la démolition, et le désamiantage éventuel, du bâtiment du Sitis, et au vu du plan de financement prévisionnel, propose d'acquérir la parcelle 301AL 61 en l'état pour un montant de 5 700 € par logement, soit un montant total de 91 200 €.

DELIBERATION

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2121-29,

VU le Code de la Construction et de l'Habitation, et notamment l'article L302-5,

VU la décision de préemption n°2018-119 SM du 24 mai 2018,

VU l'avis de la Commission Aménagement et Urbanisme en date du 13 avril 2021,

VU l'avis du Bureau municipal en date du 22 avril 2021,

CONSIDERANT que le projet de Maine et Loire Habitat répond aux objectifs de la commune de densification de l'enveloppe urbaine, de création d'une offre diversifiée (création de logements locatifs publics) répondant à la diversité des besoins et des parcours résidentiels (logements adaptés aux séniors).

Intervention de Pierre Devêche :

J'ai plusieurs questions. C'est un beau projet car il y a un besoin de logements pour les personnes âgées, pas forcément entre la maison et l'EHPAD mais plutôt entre la maison et le foyer logement. Lors du mandat précédent, il avait été défini un pôle commercial intermédiaire avec un marché de producteurs qui aurait eu, à priori, un accord pour s'installer dans le SITIS. C'est ce que l'on m'a dit, je n'ai pas vérifié. Cela répondait à la surface demandée. C'est ma première question.

Réponse de Jean-Louis Martin :

Je vais répondre question par question. Sèvremoine est propriétaire du SITIS. Effectivement, les porteurs de projets sont venus nous voir en disant leur souhait de s'y installer mais, comme dans le PLU, c'était à destination d'habitat, on leur a très clairement dit que ce n'était pas possible. Donc, il n'y a jamais eu d'accord. Je ne sais pas qui aurait pu leur donner cet accord à part Sèvremoine en tant que propriétaire.

Intervention de Pierre Devêche :

Je n'ai pas dit qu'il y avait eu accord mais qu'ils étaient prêts à s'installer s'il y avait eu accord. Je trouve dommage que cette idée n'ait pas été retenue. Ça aurait évité que ce projet aille autour du Super U ce qui pénalise le centre-ville.

Intervention de Didier Huchon :

Je veux bien revenir sur cet épisode car c'était ici une volonté délibérée de Sèvremoine de supprimer cet espace commercial intermédiaire qui pénalisait l'activité commerciale du centre-ville. Cela faisait suite à une étude que l'on a menée, sur le mandat précédent, avec l'aide de la chambre de commerce, sur un schéma commercial. De cette étude est ressorti le fait qu'il y avait une offre commerciale trop diffuse sur St Macaire et que le SITIS, qui connaissait certes une dynamique commerciale incontestable du fait de son positionnement, était très pénalisant pour la dynamique du centre-ville. Cet état de fait nous a amené à prendre position lors de la cession du SITIS pour en faire l'acquisition et le destiner à l'habitat dans une logique d'équilibre entre le centre-ville et sa vocation de proximité et la zone d'activités des alouettes.

Intervention de Pierre Devêche :

Je ne suis pas sûr que renforcer la zone des alouettes va aider le renforcement du centre-ville. On a la même problématique sur Cholet.

Intervention de Didier Huchon :

Je n'ai pas dit cela. J'ai dit qu'on voulait assurer la dynamique commerciale du centre-ville qui était menacée par le SITIS.

Intervention d’Alexandre Brugerolle de Fraissinette :

Connait-on l’envolée du chiffre d’affaire en centre-ville ? Est-ce que ça a réellement permis de booster l’activité ?

Intervention de Didier Huchon :

Je sais seulement que la supérette, place Henry Doisy, était menacée et qu’elle est toujours en activité à ce jour. Je ne sais pas s’il y a eu une envolée de son chiffre d’affaires mais en tout cas, c’est une offre commerciale de proximité qui perdure. C’est un élément factuel.

Intervention de Pierre Devêche :

Le problème alors c’est que pour les personnes agés, c’est loin de l’activité commerciale. Ca va encourager les flux de véhicules.

Ma deuxième question c’est : ne serait il pas possible d’implanter des panneaux photovoltaïques sur le toit, le bâtiment étant plein sud ?

Réponse de Jean-Louis Martin :

Cette question sera remontée auprès de Maine et Loire Habitat. Le mode de chauffage qui sera mis en place, ce sont des pompes à chaleur.

Intervention d’Alexandre Brugerolle de Fraissinette :

Ce n’est pas cohérent de supprimer une activité commerciale. Un restaurant aurait pu être mis avec des logements sociaux à l’étage. Cette proposition ne va pas contribuer à renforcer le centre-ville. Je ne vois pas l’intérêt de placer là les logements sociaux entre la route et le château d’eau. Je demande à ce que le conseil municipal vote contre la proposition pour maintenir une vocation commerciale à cet emplacement.

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
63	47	11	5

- **APPROUVE le projet de Maine et Loire Habitat de création de 16 logements locatifs publics à destination des seniors sur la parcelle 301AL 61,**
- **APPROUVE le principe d’une cession à Maine et Loire Habitat de la parcelle cadastrée 310AL 61, d’une surface de 1 236 m², au prix global de 91 200 €.**

DELIB-2021-070 : ST MACAIRE EN MAUGES ET ST GERMAIN SUR MOINE – VENTES DE LOGEMENTS PAR PODELIHA

Rapporteur : Jean-Louis Martin, Adjoint à l’Aménagement, l’Urbanisme et à l’Habitat

EXPOSE DES MOTIFS

Le conseil d’administration de la Société Anonyme (SA) d’HLM Podeliha a délibéré le 12 février 2021 sur les orientations de sa politique de vente et a décidé d’aliéner des logements locatifs sociaux de son patrimoine.

Podeliha disposait au 1^{er} janvier 2020 de 279 logements sur Sèvremoine.

Podeliha a sollicité auprès du Préfet de Maine et Loire l’autorisation de vendre vingt-deux logements à St Macaire en Mauges et deux logements à St Germain sur Moine :

- Rue du Val de Loire à St Macaire en Mauges : n°1 à 15 (impairs) et n°2 à 20 (pairs) ;
- Rue Jules Verne à St Macaire en Mauges : n°26, 28, 30 et 30BIS ;
- Rue des Acacias à St Germain sur Moine : n°2 rez-de-chaussée et n°2 étage.

A cet effet, le Préfet de Maine et Loire, par courriers reçus en date du 19 et du 23 mars 2021, sollicite l’avis de la commune de Sèvremoine sur ces propositions de ventes dans un délai de deux mois à

compter de la réception de la consultation. Faute d'avis de la commune à l'issue du délai de deux mois, l'avis serait réputé favorable.

DELIBERATION

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2121-29,

VU le Code de la Construction et de l'Habitation, et notamment les articles L302-5 et L443-7,

VU l'avis de la Commission Aménagement et Urbanisme en date du 13 avril 2021,

VU l'avis du Bureau municipal en date du 22 avril 2021,

VU la liste et les plans détaillant les logements proposés à la vente ci-annexé,

CONSIDERANT que la commune de Sèvremoine est tenue aux obligations issues de l'article 55 de la loi de Solidarité et de Renouvellement Urbain (SRU) ;

CONSIDERANT que la classification énergétique E de ces logements ne correspond pas aux objectifs de lutte contre la précarité énergétique fixés par le Programme Local de l'Habitat et aux objectifs de territoire à énergie positive du Plan Climat Air Energie Territorial ;

Intervention de Geneviève Gaillard :

J'ai deux questions : Qui s'assurera que les travaux seront réalisés avant la vente ? Si les occupants ne souhaitent pas revendre leur logement peuvent-ils rester dans leur logement ou des solutions de relogement leur seront-elles proposées ?

Réponse de Jean-Louis Martin :

Les locataires restent locataires du logement qu'ils occupent autant de temps qu'ils le souhaitent. S'ils ne souhaitent pas l'acheter, le logement ne sera pas vendu. Les bailleurs sociaux nous ont d'ailleurs indiqué que sur 10 logements proposés à la vente, en moyenne un seul est vendu.

Par contre, PODELIHA nous a indiqué clairement qu'il ne ferait pas ces rénovations énergétiques avant la mise en vente. C'est le préfet qui décidera s'il suit l'avis de la commune de Sèvremoine ou pas. C'est une décision préfectorale, les communes ne font qu'émettre un avis.

Intervention de Pierre Devêche :

Je voudrais bien avoir l'avis des élus responsables à St Macaire car cette cité Val de Loire est un coin très particulier qui héberge majoritairement des personnes à faibles revenus avec souvent des problèmes sociaux lourds. S'il y a une vente au privé avec une requalification énergétique, cela ne va-t-il pas entraîner une hausse du loyer ? La municipalité ne va-t-elle pas se priver d'une possibilité de loger des personnes à faibles revenus ayant des problèmes sociaux importants. Je ne vois pas d'alternative à cette cité Val de Loire.

Réponse de Jean-Louis Martin :

Il n'y a pas d'alternative, tu as raison. Si d'aventure PODELIHA rénoverait ces logements du point de vue énergétique et que cela augmentait les loyers, cela diminuerait aussi largement les charges de chauffage. Les bailleurs sociaux nous disent que cela s'équilibre mais je ne l'ai pas vérifié, et je n'en ai pas les moyens.

Intervention de Pierre Devêche :

Je ne suis pas sûr. Pas de réaction des responsables de la commune déléguée ?

Réponse de Jean-Louis Martin :

Il n'y a pas de responsable de la commune déléguée.

Intervention de Pierre Devêche :

Ne jouons pas sur les mots. Ma question est y a-t-il des alternatives pour les logements de ces personnes très précaires ?

Réponse de Jean-Louis Martin :

Il n'y a pas d'alternative. Ces habitants très précaires sont hébergés par des bailleurs sociaux. La commune n'est pas un bailleur social, elle ne va pas se mettre à construire ou acheter des logements pour héberger des personnes précaires.

Intervention de Pierre Devêche :

Ce n'est pas la commune qui héberge mais elle peut vérifier qu'il y a un certain nombre de logements sociaux de bas coût pour héberger ce type de population.

Réponse de Jean-Louis Martin :

Ils existent. Si ces personnes-là ont peu de ressources, elles ne pourront pas acheter ces logements donc elles resteront locataires et ces logements ne seront jamais vendus.

Intervention de Pierre Devêche :

Oui pour ceux qui le sont. Mais pas pour ceux qui seraient dans la même situation au fur et à mesure des besoins.

Intervention de Didier Huchon :

Je voudrais essayer de positiver. A la précarité des résidents de ces logements s'ajoute la précarité énergétique. Dans cette opération, on peut y voir un moment où on va faire de la rénovation énergétique sur des passoires et donc offrir des logements dans des normes acceptables. J'y vois là un côté positif. Puis l'autre côté positif, c'est que parmi ces résidents, certains sont des seniors et on vient de donner notre accord à la réalisation de 16 nouveaux logements sociaux sur la commune déléguée de St Macaire en Mauges. Il s'agit là d'une réponse à une problématique de logement dans leur parcours résidentiel.

Intervention de Richard Cesbron :

Moi aussi, je voudrais apporter un complément de réponse. Je vais le faire au titre de Mauges communauté. Sur le logement social, dès que l'on fait appel à un opérateur, il y a une Convention d'Utilité Sociale qui définit le nombre de logements à créer sur le territoire de Mauges communauté. A travers, le Programme Local de l'Habitat, on a ciblé les communes qui avaient besoin de logements sociaux : PLAI pour les logements les plus modestes avec les loyers qui sont très encadrés dans des conditions énergétiques très favorables. A l'échelle de Mauges communauté, il y a 3 communes qui sont particulièrement ciblées pour ces projets et Sèvremoine fait partie de ces 3 communes.

Intervention de Jean-Louis Martin :

Systématiquement, quand on a un aménagement on s'attache à ce qu'il y ait au moins 10% de logements sociaux et on essaie de tendre vers les 20% sur St Macaire, sur Torfou et sur tous les autres programmes également.

Intervention de Lydia Sourisseau :

Je ne comprends pas pourquoi on donnerait un avis favorable alors que l'on sait déjà que PODELIHA ne va pas réaliser les travaux.

Réponse de Jean-Louis Martin :

Justement, notre exigence serait de ne pas mettre en vente de logements qui sont classés en dessous de la classe énergétique C mais PODELIHA ne tiendra pas cela, ce n'est pas dans sa politique.

Intervention de Lydia Sourisseau :

Pourquoi leur donner un avis favorable sur un truc qu'ils ne tiendront pas ?

Réponse de Jean-Louis Martin :

Je rappelle que c'est un avis de Sèvremoine et on propose bien de mettre sous réserve. Le préfet suivra ou ne suivra pas cet avis. On essaie que le préfet reprenne à son compte cet avis. Il faut rappeler que les bailleurs investissent sur leurs fonds propres, c'est-à-dire les loyers mais aussi le produit de la vente de certains de leurs logements.

Intervention de Lydia Sourisseau :

Ne serait il pas possible de donner un avis favorable une fois que les travaux auront été faits ?

Réponse de Jean-Louis Martin :

C'est la proposition que je vous fais. La formulation prévoit que nous sommes défavorables s'il n'y a pas de travaux permettant un classement énergétique C. C'est cela que veut dire favorable sous réserve de.

Intervention de Laurence Adrien-Bigeon:

Ces 24 logements comptent dans les logements sociaux de la commune. S'ils sont vendus, cela fait donc 24 logements sociaux en moins ?

Réponse de Jean-Louis Martin :

Pendant 10 ans, ils resteront comptabilisés comme logements sociaux.

Intervention de Laurence Adrien-Bigeon:

Ils restent bien dans les logements sociaux mais ils ne sont plus accessibles à des personnes qui souhaiteraient des logements sociaux. Les logements de PODELIHA représentent 10 % des logements sociaux de Sèvremoine. Je voulais savoir si PODELIHA prévoit de construire des logements en plus sur la commune de Sèvremoine.

Ma deuxième question concerne l'étiquette énergétique C, ce critère est-il en lien avec les aides du Département et de Mauges communauté pour accompagner la rénovation énergétique et les aides versées aux plus précaires ?

Réponse de Jean-Louis Martin :

Il n'y a pas de rotation en effet mais 10 logements sociaux en plus sont prévus sur le lotissement des Bruyères.

Intervention de Richard Cesbron :

Pour répondre à la question, les propriétaires occupants peuvent bénéficier des aides de Mauges communauté pour la rénovation de leurs bâtiments sur le plan énergétique ou de l'adaptation du logement en cas de perte de mobilité. C'est conditionné à des niveaux de revenus. Il y a deux tranches : il y a ceux qui sont en dessous des niveaux de revenus de l'ANAH, ce qui correspond à des revenus modestes mais aussi ceux qui sont au-dessous des revenus du prêt à taux zéro ce qui correspond à environ 70 % de la population. Ces habitants-là pourraient bénéficier de l'aide de Mauges communauté en qualité de propriétaire occupant pour rénover leurs bâtiments.

Il existe aussi des aides au niveau du Département qui sont cumulables avec les aides de Mauges communauté ce qui peut permettre aux porteurs de projets d'avoir des aides conséquentes et faciliter l'accession à la propriété. Les bailleurs sociaux font aussi de la location-accession, le logement social, ce n'est pas qu'être locataire ce qui est cohérent, selon moi, avec le fait que ces logements restent dans la catégorie logements sociaux.

Réponse de Jean-Louis Martin :

Autre information, sur la commune déléguée de St André, Maine et Loire Habitat construit actuellement 23 logements sociaux.

Intervention d'Alexandre Brugerolle de Fraissinette :

Peut-on nous expliquer quelle est la différence entre le A, le B, le C et le E ? Et pourquoi finalement s'est on arrêté sur le C et pas le A ?

Réponse de Jean-Louis Martin :

Je ne saurais te dire les différences, n'étant pas spécialiste de la classe énergétique mais on s'est arrêté sur le C car dans les programmes de rénovation des bailleurs sociaux, ils sont quasiment tous à l'étiquette C. Maine et Loire Habitat en fait quelques-uns en classe énergétique A. Pour un bailleur social, un passage de F à C, cela représente environ 80 000 € par logement. Pour arriver à la classe énergétique A, c'est beaucoup plus cher. Maine et Loire Habitat cherche actuellement des financements pour passer plus de logements en classe énergétique A. Il devrait y en avoir à St Crespin.

Intervention d'Alexandre Brugerolle de Fraissinette :

Ne pourrait-on pas investir pour accompagner ces bailleurs sociaux, via des subventions, à passer à la classe énergétique A ce qui pourrait conduire à améliorer encore plus la performance énergétique de ces bâtiments.

Réponse de Jean-Louis Martin :

C'est le Plan Local de l'Habitat, compétence de Mauges communauté, qui accompagne les bailleurs sociaux pour leur rénovation énergétique.

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
63	50	8	3

- **DONNE un avis favorable aux ventes de logements sociaux proposées par Podeliha sous réserve de la réalisation préalable de travaux de rénovation énergétique sur ces logements préalablement à leur vente, pour atteindre une étiquette énergétique C au minimum.**

DELIB-2021-071 : ST GERMAIN SUR MOINE – ZAC DES BOTTIERS – AVENANT AU CAHIER DES CHARGES DE CESSION OU DE LOCATION DE TERRAINS

Rapporteur : Jean-Louis Martin, Adjoint à l'Aménagement, l'Urbanisme et à l'Habitat

EXPOSE DES MOTIFS

Au sein de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) des Bottiers, à St Germain sur Moine, un îlot est destiné à la construction d'un magasin de produits alimentaires et d'articles d'usage courant de proximité.

Dans le cadre de la cession de cet îlot « supérette » d'Alter Cités à Sèvremoine, un avenant au Cahier des Charges de Cessions de Terrains (CCCT) doit être adopté conformément à l'article L311-6 du Code de l'urbanisme. Il indique que la superficie de l'îlot est de 641 m² et fixe sa surface de plancher maximum à 586 m².

DELIBERATION

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,

VU le Code de l'Urbanisme, notamment l'article L311-6, relatif à la rédaction d'un cahier des charges fixant la surface de plancher maximum d'un terrain à l'occasion de sa cession au sein d'une ZAC,

VU la délibération du Conseil Municipal de St Germain sur Moine n°2012-12-03 du 03 décembre 2012 portant sur la création de la ZAC des Bottiers,

VU la délibération du Conseil Municipal de St Germain sur Moine n°2013-02-09 du 11 février 2013 portant sur la signature du Traité de Concession et confiant à la SODEMEL la réalisation de la ZAC des Bottiers,

VU l'avenant n°1 au Traité de Concession du 14 novembre 2016, portant sur la substitution de la commune de Sèvremoine à celle de St Germain sur Moine en tant que concédant,

VU l'avenant n°2 au Traité de Concession du 10 novembre 2017, portant sur la substitution d'ALTER Cités à la SODEMEL en tant que concédant,

VU l'avis de la Commission Aménagement et Urbanisme en date du 13 avril 2021,

VU l'avis du Bureau municipal en date du 15 avril 2021,

VU le projet d'avenant au Cahier des Charges de Cessions de Terrains ci-annexé,

CONSIDERANT que la rédaction d'un avenant au Cahier des Charges de Cessions de Terrains satisfait aux obligations légales mentionnées par le code de l'urbanisme.

CONSIDERANT que la surface de plancher maximum de 586 m² permet la réalisation du magasin et d'une éventuelle extension à terme

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstention
63	61	1	1

- **APPROUVE** l'avenant au CCCT fixant la surface de plancher maximale de l'îlot « supérette » au sein de la ZAC des Bottiers,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou ses représentants en charge de l'aménagement et de l'urbanisme, à signer cet avenant.

DELIB-2021-072 : TORFOU - ORIENTATION D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMATION PASTEUR - ACQUISITION DE JARDIN

Rapporteur : Jean-Louis Martin, Adjoint à l'Aménagement, l'Urbanisme et à l'Habitat

EXPOSE DES MOTIFS

La commune est propriétaire de différentes parcelles situées dans l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) Pasteur sur la commune déléguée de Torfou.

Les Consorts FORT, propriétaires d'un jardin cadastré 350AC 250 d'une surface de 537 m², situé rue des 3 Provinces dans l'OAP Pasteur, proposent la cession amiable de ce bien à la commune.

DELIBERATION

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2121-29,

VU l'avis de la Commission Aménagement et Urbanisme en date du 13 avril 2021,

VU l'avis du Bureau municipal en date du 15 avril 2021,

VU l'accord du vendeur sur le prix de cession de 2,5 €/m², soit un prix global de 1 342,50 €, les frais de notaire étant à la charge de l'acquéreur.

CONSIDERANT que ce terrain classé en Ubb dans le Plan Local d'Urbanisme se situe au sein de l'OAP Pasteur à Torfou et présente un réel intérêt pour la commune afin de lui permettre de réaliser son projet d'aménagement, la commune étant déjà propriétaire d'une majorité de parcelles au sein de cette OAP.

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
63	51	9	3

- **DECIDE D'ACQUERIR** la parcelle cadastrée 350AC 250 d'une surface de 537 m², au prix global de 1 342,50 €,
- **PREND** en charge les frais de notaire,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou ses représentants en charge de l'aménagement et de l'urbanisme, à signer l'acte notarié de vente, auprès du notaire du vendeur.

DELIB-2021-073 : BOUSSAY – CESSION D'UNE PARCELLE AGRICOLE

Rapporteur : Jean-Louis Martin, Adjoint à l'Aménagement, l'Urbanisme et à l'Habitat

EXPOSE DES MOTIFS

Suite au procès-verbal de remembrement clôturé le 17 avril 1990, la commune de Torfou est devenue propriétaire de la parcelle agricole cadastrée 44022ZN 5 de 3 370 m², située le long du ruisseau du Bon débit à Boussay (Loire-Atlantique).

Un transfert de propriété de la commune de Torfou à Sèvremoine a été établi le 24 novembre 2020.

Cette prairie partiellement inondable est située en zone naturelle dans le Plan Local d'Urbanisme de Boussay.

Ce terrain fait l'objet d'une convention de mise à disposition avec le Groupement Foncier Agricole (GFA) Manceau, qui exploite d'autres parcelles adjacentes.

DELIBERATION

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2121-29,

VU l'avis de la Commission Aménagement et Urbanisme en date du 13 avril 2021,

VU l'avis du Bureau municipal en date du 15 avril 2021,

VU le prix de vente accepté de 0,18 €/ m², soit un prix de vente global de 606,60 €, par le GFA Manceau, les frais de notaire étant à la charge de l'acquéreur,

VU l'avis des Domaines reçu le 14 avril 2021,

CONSIDERANT que cette parcelle agricole ne présente aujourd'hui aucun intérêt pour la commune, du fait de sa localisation, de son caractère inondable et de l'absence de projet

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
61	50	4	7

- **CEDE** la parcelle cadastrée 44022ZN 5 de 3 370 m² au prix global de 606,60 € au GFA Manceau,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou ses représentants en charge de l'aménagement et de l'urbanisme, à signer l'acte notarié de vente, auprès du notaire désigné,
- **IMPUTE** cette recette sur le budget principal.

DELIB-2021-074 : ENGAGEMENT DE LA COMMUNE DANS LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

Rapporteur : Thierry Lebrec, Adjoint aux Solidarités et à la Santé

EXPOSE DES MOTIFS

Un Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) a été conclu entre le Centre Social Indigo (CSI) et la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de Maine et Loire pour les années 2019 à 2022.

Depuis le 1^{er} janvier 2020, les CEJ sont progressivement abandonnés au moment de leur renouvellement au profit d'une Convention Territoriale Globale (CTG), convention de partenariat qui vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants d'un territoire et qui se concrétise par la signature d'un accord entre la CAF et la commune.

La CTG doit prendre effet au 1^{er} janvier 2023.

En parallèle, le CCAS de Sèvremoine est engagé dans une démarche d'Analyse des Besoins Sociaux (ABS), une étude qui permettra de disposer d'un diagnostic de territoire sur les besoins existants ou à venir des populations en situation de fragilité (familles, jeunes, personnes âgées, handicapées...).

Dans le cadre de la Convention Territoriale Globale, la CAF peut participer au financement du diagnostic social de territoire à hauteur de 7 500 € et sous réserve que les thématiques enfance-famille soient intégrées à l'état des lieux.

DELIBERATION

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,

VU la convention d'objectifs et de gestion (Cog) 2018-2022 arrêtée entre l'Etat et la Caisse nationale des Allocations familiales (Cnaf)

VU l'avis du Bureau municipal en date du 15 Avril 2021,

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstention
63	62	0	1

- **ENGAGE la commune dans la démarche de Convention Territoriale Globale**
- **ATTESTE de la réalisation du diagnostic de territoire incluant les thématiques portées par la CAF**
- **SOLLICITE la CAF de Maine et Loire pour le financement du diagnostic de l'Analyse des Besoins Sociaux (ABS) sur le territoire de Sèvremoine**
- **DESIGNE Mme Emmanuelle Terrien, Directrice Santé Solidarité et Directrice du CCAS, comme interlocutrice de la CAF pour l'Analyse des Besoins Sociaux**

QUESTIONS ORALES

Question orale n°1 de Jean-Luc Jarret :

« Monsieur le Maire,

Lors de la commission URBANISME du 13 octobre 2020, Les membres de cette commission ont émis à l'unanimité un avis favorable à la modification du périmètre des OAP des Grands Jardins a Montigné sur Moine et du Douet Aubert à Roussay.

La modification du PLU'S devait être débattue en Conseil municipal au cours du premier semestre 2021.

Pour répondre aux demandes des personnes concernées ,pourriez vous nous donner une date précise pour ce débat ?

Par ailleurs, Monsieur Martin a écrit récemment a Madame Bretaudeau Monique que: "Les propositions d'évolution du PLU'S sont soumises à l'avis des "services de l'Etat" et qu' il n'est donc pas possible de garantir l'issue de la procédure"

Pourriez vous nous donner plus de précisions sur l'identité de ces "Services de l'Etat et sur les conséquences de ces avis ?

Je vous remercie »

Réponse de Jean-Louis Martin :

En Juin 2021, on va lancer une consultation pour recruter le bureau d'étude qui nous accompagnera dans cette modification. En préambule du Conseil municipal du 1^{er} Juillet, nous présenterons les objectifs de la modification du PLU avec tous les sujets qui feront l'objet de cette modification dont les OAP des Grands Jardins et du Douet Aubert, des modifications règlementaires, des propositions de modifications d'emplacements réservés, etc... A l'issue de cette présentation, le maire prendra un arrêté pour prescrire la modification du PLU de Sèvremoine. Mi-novembre, nous présenterons le projet aux services de l'Etat et aux personnes publiques associées, dont la Direction Départementale des Territoires et la chambre d'agriculture. La DDT représente l'Etat par l'intermédiaire du préfet pour toutes les modifications de PLU...C'est son rôle de s'assurer que les avis des conseils municipaux sont bien compatibles avec les politiques de l'État. Si une proposition n'était pas compatible, l'Etat ne l'accepterait pas et le préfet demanderait à la collectivité de reprendre ses travaux. C'est déjà arrivé par exemple chez nos camarades d'Orée d'Anjou.

En décembre, nous notifierons aux personnes publiques associées afin qu'elles rendent un avis dans les deux mois. Les avis de l'Etat doivent être pris en compte sous peine de refus. Ensuite, viendra un arrêté du maire qui prescrira l'enquête publique qui aura lieu en mars 2022. Le Conseil municipal délibérera ensuite sur cette modification qui deviendrait opposable fin juin 2022. L'Etat ou tout citoyen aura un délai de deux mois pour déposer un recours.

Question orale n°2 de Jean-Luc Jarret :

« Monsieur le Maire,

Vous avez annoncé une masse salariale pour la commune de Sèvremoine 2020 d'un peu plus de 8 millions d'euros.

Ma question est simple.

Combien y avait il de salariés municipaux au total dans les communes " historiques" en 2014 ?

Et combien y a t il de salariés municipaux Sevremoine en 2021 ?

Beaucoup de nos concitoyens me posent cette question .

Merci de votre réponse ».

Réponse de Didier Huchon :

Nous ne disposons pas des éléments sur le nombre d'agents municipaux dans les communes et les structures « historiques » en 2014, la commune nouvelle ayant été créée en décembre 2015. Pour mémoire, la création de la Commune nouvelle a été l'occasion de fusionner non seulement les 10 communes historiques mais aussi plusieurs structures intercommunales sur le territoire (SIVOM de Montfaucon Montigné-St Germain, le SIVOM de l'Avresne, la Communauté de commune Moine et Sèvre, le Syndicat du Collège de Montfaucon-Montigné, le Syndicat intercommunal des équipements sportifs, culturels et sociaux de St André et St Macaire)

A la création de la Commune nouvelle, en janvier 2016, nous avons réalisé 321 bulletins de salaires au titre de la Commune et 61 au titre du CCAS soit un nombre total de 382 employés comptabilisés.

Cinq ans après, au 1er janvier 2021, nous avons réalisé 306 bulletins de salaires pour la commune et 111 bulletins pour le CCAS soit un nombre total de 417 employés comptabilisés.

Entre ces deux dates, il s'est passé des choses au niveau des ressources humaines et de l'affectation des agents.

Ainsi, à la création de Mauges Communauté au 1er janvier 2016, les agents du service Déchets ont quitté la Communauté de Communes Moine et Sèvre comme le chargé de mission Economie.

Autre point important, le nombre de bulletins de salaires réalisé chaque mois varie beaucoup du fait des très nombreux remplacements, notamment sur le service Enfance jeunesse et sur l'EHPAD.

Au cours de ces 5 années, d'importants mouvements ont eu lieu qui viennent perturber et expliquer les variations :

- Les agents des Résidences Autonomie de l'Avresne et des Mimosas (21) ont été transférés de la commune vers le CCAS au 1er janvier 2018
- Le personnel de la Résidence Autonomie de Claire Fontaine à St Crespin (9) a été intégré aux effectifs du CCAS au 1er janvier 2018
- Les salariées du Musée de la Chaussure (2) ont été intégrées aux effectifs de la commune au 1er janvier 2018
- La Crèche Familiale L'Abord'Age (7 agents) a été fermée en septembre 2019
- Les agents du Restaurant Scolaire de St Crespin (5) ont été intégrés aux effectifs de la commune en septembre 2019
- Le service Assainissement (6) a été transféré à Mauges Cté au 1er janvier 2020
- Les agents du Restaurant Scolaire de St Germain (15) ont été intégrés aux effectifs de la commune au 1er janvier 2021

DÉCISIONS DU MAIRE

DEC-2021-027-AJCP / Marché de maîtrise d'œuvre des travaux de restructuration de la maison de santé de la commune déléguée de Torfou – groupement Agence Grégoire Architectes

Le 28 Mars 2021

Pour les travaux portant sur la restructuration de la maison de santé de la commune déléguée de Torfou, un marché de maîtrise d'œuvre a été attribué au groupement Agence Grégoire Architectes (mandataire), sise 46 rue Paul Bouyx, 49300 Cholet, et le cabinet d'économiste Arcane (co-traitant), sis 13 rue de la Caillière, 49300 Cholet, pour un montant provisoire de 4 110,00 € HT. Les paiements échelonnés sont autorisés.

N°DEC-2021-028-AJCP / Contrat de bail commercial – SAS Freylinger – St Crespin sur Moine – avenant n°3

Le 17 Mars 2021

Un avenant n°3 au contrat de bail commercial, a été signé avec la SAS Freylinger, pour l'occupation d'un local supérette, sis 1 rue du Fief d'Ares, 49230 Sèvremoine.

Les modifications portent sur la désignation des locaux et la clause de renonciation à recours, consécutivement à l'installation d'un distributeur de pizzas.

N°DEC-2021-029-AJCP / Bail d'habitation 2 quater rue du Stade à Tillières - Mme NGAMI NDJAMEN

Le 17 Mars 2021

Un bail d'habitation d'un logement non meublé, A 2T2, a été signé avec Madame Sidonie NGAMI NDJAMEN, pour l'occupation d'un logement d'habitation et d'un garage, 2 quater rue du Stade, commune déléguée de Tillières, cadastré 349 section B n° 386, 387, 388 et 389, d'une surface de 110,50 m², et relevant du domaine privé communal. Le bail définit les conditions d'occupation.

N°DEC-2021-030-AJCP / Marché d'étude géotechnique en vue des travaux de rénovation de la salle polyvalente de Torfou - Ginger CEBTP

Le marché d'étude géotechnique en vue des travaux de rénovation et extension de la salle polyvalente de Torfou, a été attribué à la Sté Ginger CEBTP, sise 1 chemin de la Salette, 49240 Avrillé, dans les conditions suivantes :

- Mission G2 AVP + option piézométrie + mission G2 Pro,
- Montant de 6 650,00 € HT.

N°DEC-2021-031-AJCP / Fourniture et mise en service de matériels de téléphonie mobile - SFR Business - avenant n°1

Le 17 Mars 2021

Un avenant n° 1 au marché de fourniture, livraison et mise en service de matériels de téléphonie mobile et leurs offres associées ; a été signé avec la Sté SFR, 16 rue du Général Alain de Boissieu, 75015 PARIS, aux conditions suivantes :

- Prolongation de la durée du marché, jusqu'au 15 septembre 2021,
- Pas d'incidence financière.

N°DEC-2021-032-AJCP / Marché d'études et MOE des travaux de VRD et d'aménagements sur la commune - 2 lots

Le 17 Mars 2021

Le marché de service d'études et maîtrise d'œuvre en matière de travaux de VRD et d'aménagements (rénovation, requalification, aménagements sécuritaires, embellissement, renouvellement urbain et extension urbaine), est attribué aux entreprises suivantes :

N° de marché	Titulaire	Lot	Zone géographique
21 028 01	Groupement SODEREF – FAAR paysage	1	Tillières, St Crespin sur Moine, St Germain sur Moine, Monfaucon-Montigné, Torfou et Le Longeron
21 028 02	Groupement SODEREF – FAAR paysage	2	Roussay, La Renaudière, St Macaire en Mauges et St André de la Marche

Le marché est conclu sans montant minimum ni maximum, que ce soit pour la période initiale ou les périodes de reconduction.

N°DEC-2021-033-AJCP / Marché de maîtrise d'œuvre de conception du lotissement "le Pré aux Sources" et réalisation de sa tranche 1 – commune déléguée de Torfou – Groupement CANOPEE Atelier Paysage – avenant n°1

Le 24 Mars 2021

Un avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre pour la conception du lotissement "le Pré aux Sources" et la réalisation de sa tranche 1 sur la commune déléguée de Torfou, a été signé avec la Sté Cetrac, aux conditions financières suivantes :

- La société AXIAL, cotraitante, a été rachetée par la SAS CETRAC le 29/10/2020 par dissolution sans liquidation entraînant la transmission universelle du patrimoine,
- Pas d'incidence financière sur le montant du marché.

N°DEC-2021-034-AJCP / N°DEC-2021-034-AJCP / Contrats d'assurances de la commune – lot n° 2 – flotte automobile – avenant n°1 – Groupama Loire Bretagne

Le 24 Mars 2021

Un avenant n° 1 au marché d'assurance flotte automobile de la commune a été signé avec la Sté Groupama Loire Bretagne, sise avenue du Grand Périgné, 49070 Beaucozé, aux conditions suivantes:

- Le numéro de contrat actuellement identifié 10346508 001 est désormais identifié 10346508 0004
- Un accès au portail en ligne Easy Parc est souscrit à effet du 1^{er} janvier 2021,
- L'avenant est sans incidence financière

N°DEC-2021-035-AJCP / Accord-cadre véhicules, matériel et engins neufs ou d'occasion – lot 5 – marché subséquent n° 15

Le 24 Mars 2021

Pour la fourniture et la livraison de véhicules, matériels et engins neufs ou d'occasion peut être signé le marché subséquent suivant :

N° d'accord cadre	N° de marché subséquent	Nombre d'offres reçues	Type de véhicule, matériel, engin	Attributaire	Descriptif	Montant HT en €	Montant TTC en €
1901405	MS 15	4	2 tondeuses autoportées électriques	Servimac Chemillé en Anjou (49)	Marque : Grillo Modèle : FD 22004WD	61 725,00	74 228,00 (dont 158€ de carte grise) Reprise : 7500,00 A payer : 66 728,00

N°DEC-2021-036-AJCP / Marché de service d'éco pâturage sur 2 parcs et un jardin des communes déléguées du Longeron et de Montfaucon-Montigné – Ma Petite Ferme Chez Vous

Le 24 Mars 2021

Le marché de service d'éco pâturage sur les bassins rue des Champs de Fleurs et rue des Coquelicots à Montfaucon-Montigné, et sur le parc du Général De Gaulle au Longeron, a été attribué à la Sté Ma Petite Ferme Chez Vous, sise 62 La Foulanière, 44190 Gétigné, dans les conditions suivantes :

- Mise à disposition d'animaux divers (caprins, ovins, équidés, bovins),
- Intervention 2 mois par an sur Montfaucon-Montigné,
- Intervention 3 mois par an sur Le Longeron,
- Le temps de présence et le nombre des animaux sera déterminé par période en fonction de l'herbage,
- Montant de 2 280,00 € HT/an, payable de manière fractionnée à raison de 570€ HT /mois,
- Marché d'une durée de 2 ans.

N°DEC-2021-037-AJCP / Marché de service de vérification des équipements de gaz combustible des ERP de Montfaucon-Montigné – SOCOTEC

Le 24 Mars 2021

Le marché de service de vérification périodique de sécurité des installations de gaz combustible sur 7 établissements recevant du public (ERP) de la commune déléguée de Montfaucon-Montigné, a été attribué à la Sté Socotec Equipements Angers, sise 7 rue Bouché Thomas, 49100 Angers, dans les conditions suivantes :

- Prestation sur 7 ERP
- Intervention 1 fois par an,
- Montant de 665,00 € HT/an, soit 798,00 € TTC/an,
- Marché d'une durée de 2 ans, avec reconduction expresse pour une année, soit une durée totale maximale de 3 ans.

N°DEC-2021-038- SG / Convention de partenariat Plan Illustré 2021 avec Osez Mauges

Le 31 Mars 2021

Une convention de partenariat a été signée entre la commune de Sèvremoine et la SPL Osez Mauges, pour fixer les conditions et les modalités de partage des charges financières entre Osez Mauges et la commune de Sèvremoine :

- Osez Mauges s'engage à prendre en charge la création du dépliant, son édition, sa diffusion à 2 500 exemplaires et sa réimpression durant la durée de la convention (5 ans).
- La commune de Sèvremoine prend en charge la prestation de création de l'illustration et les mises à jour des rééditions ultérieures, le coût d'impressions supplémentaires pour des besoins spécifiques sur Sèvremoine, la participation à l'élaboration du contenu et la diffusion sur la commune de Sèvremoine.

N°DEC-2021-039-AJCP / Marché de travaux de construction d'une cellule commerciale sur la ZAC des Bottiers – commune déléguée de St Germain sur Moine

Le 07 Avril 2021

Le marché de travaux de construction d'une cellule commerciale dans la ZAC des Bottiers, située sur la commune déléguée de St Germain sur Moine, a été attribué aux entreprises suivantes :

N°MARCHES	ATTRIBUTAIRE	MONTANT DU MARCHÉ EN € HT
21 031 01	CHOLET TP – rue du Grand Pré – 49 308 Cholet	15 769,01
21 031 02	GUICHETEAU – ZI La Blauderie – La Flocellière – 85700 Sevremont	107 787,25
21 031 03	PLACEO LOIRE OCEAN – 2 rue Jules Verne – 44400 Rezé	10 663,75
21 031 04	TEOPOLITUB – ZI du Landreau – Villedieu le Blouère – 49450 Beaupreau en Mauges	76 230,88
21 031 05	BATITECH – 12 rue de la Gâtine – 49300 Cholet	28 000,00
21 031 06	ROUSSEAU – 9 chemin du Tour du Bois – Le Plessis Macé – 49245 Longuenée en Anjou	15 295,00
21 031 07	OS METALLERIE – 1 La Chignardièrre – St Germain sur Moine - 49230 Sevremoine	17 877,00
21 031 08	TRICOIRE – ZI La Noue – 49740 La Romagne	3 486,00
21 031 09	MY PLAFOND – 9 impasse de l'Ouche Organd – 44330 La Chapelle Heulin	8 439,55
21 031 10	BATICERAM – ZI Nord – 44190 Getigné	18 754,10
21 031 11	FREMONDIÈRE – 7 rue des Noisetiers – Landemont – 49270 Orée d'Anjou	4 723,35
21 031 12	DIXNEUF – ZI de la Bergerie – 49280 La Séguinière	17 374,07
21 031 13	BOISSINOT – 32 rue de la Poterie – 79700 Mauléon	30 600,00
21 031 14	SDJ FROID – ZA La Motte des Justices – 79100 Thouars	58 300,00

N°DEC-2021-041-AJCP / Marché de location d'un ensemble modulaire pour la restauration scolaire et l'accueil périscolaire, sur la commune déléguée de La

Renaudière – Sté Petit Location

Le 14 Avril 2021

Un marché de service de location d'un ensemble modulaire pour la restauration scolaire et l'accueil périscolaire, sur la commune déléguée de La Renaudière, a été signé avec la Sté Petit Location, sise 375 rue Roland Moreno – Parc de l'Atlantique, St Léger des Bois, 49170 St Léger de Linières, selon les critères suivants :

- Durée : 9,5 mois, reconductible si besoin par quinzaine au-delà de la période initiale du marché,
- Montants :
 - 77 616,50 € HT d'installation, location et démontage pour la période initiale de 9,5 mois
 - 3 625,00 € HT de location mensuelle au-delà du contrat initial de 9,5 mois
 - 1 813,00 € HT de location par quinzaine, au-delà du contrat initial de 9,5 mois

N°DEC-2021-042-AJCP / Marché de travaux d'aménagement du lotissement "Le Fief Prieur" – commune déléguée de St Crespin sur Moine

Le 14 Avril 2021

Le marché de travaux d'aménagement du lotissement "Le Fief Prieur", située sur la commune déléguée de St Crespin sur Moine, a été attribué aux entreprises suivantes :

N°MARCHES	ATTRIBUTAIRE	MONTANT DU MARCHÉ EN € HT
21 033 01	EUROVIA Atlantique – Secteur de Cholet – Rue de la Chauvière – La Godinière – 49300 CHOLET	405 370,96
21 033 02	EFFIVERT Nantes – 19 rue des Savoir Faire – ZI Beausoleil n°3 – 44450 ST JULIEN DE CONCELLES	89 871,20
21 033 03	ATLASS – ZI DU PETIT LAPIN – St Germain sur Moine – 49230 SEVREMOINE	24 668,50

N°DEC-2021-043-AJCP / Marché d'études géotechniques, missions de coordination en matière de sécurité et protection de la santé (SPS) et diagnostics amiante, plomb et HAP, pour les travaux communaux sur les bâtiments et les espaces publics de la commune de Sèvremoine

Le 20 Avril 2021

Le marché de prestations de services d'études géotechniques, missions de coordination en matière de sécurité et protection de la santé (SPS) et diagnostics amiante, plomb et HAP, pour les travaux communaux sur les bâtiments et les espaces publics de la commune de Sèvremoine, a été attribué aux entreprises suivantes :

N°MARCHES	LIBELLE DU LOT	ATTRIBUTAIRE	MAXIMUM SUR LA DUREE TOTALE DES MARCHES EN € HT
21 034 01	Etudes géotechniques	GINGER CEBTP (23 rue Jan Palach – 44220 Couëron)	80 000
21 034 02	Missions de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé	BUREAU VERITAS CONSTRUCTION (9 cours du Triangle – 92800 Puteaux)	40 000
21 034 03	Diagnostics amiante, plomb et HAP	AC ENVIRONNEMENT (64 rue Clément Ader - 42153 Riorges)	80 000

N°DEC-2021-044-AJCP / N°DEC-2021-044-URB / ZAC des Bottiers – Dépôt du permis de construire pour la construction d'une médiathèque et de six logements sociaux

Le 20 Avril 2021

La demande de permis de construire pour la construction d'une médiathèque et de six logements sociaux sur une partie de l'îlot 3B au sein de la ZAC des Bottiers a été déposée. Déclarations d'intention d'aliéner

2) Déclarations d'intention d'aliéner

La Commune de Sèvremoine a décidé d'exercer son droit de préemption sur la parcelle suivante :

N°DECISION	Commune déléguée	N° voirie	Rue	Parcelle	Prix	Date décision
IA202108	La Renaudière	17	Bel Air (rue de)	AC 78	141 500 €	16/3/2021

Intervention de Laurence Adrien Bigeon :

Peut-on savoir pourquoi la commune a exercé droit de préemption ?

Réponse de Didier Huchon :

C'est un espace qui est aujourd'hui occupé par un garage de vente et réparation automobile. Sur cet emplacement, il y a une OAP qui prévoit à terme la construction de logements dont la Renaudière a besoin comme toutes les communes déléguées. Il y avait là une opportunité pour prévoir l'avenir en faisant l'acquisition d'un terrain qui n'a plus de vocation économique au travers du PLU. Cette cession nous permettra de retrouver de la sérénité sur cette zone normalement dédiée à l'habitat.

Intervention d'Alexandre Brugerolle de Fraisinnette:

Comment le prix a-t-il été fixé ?

Réponse de Didier Huchon :

C'est une préemption, on ne fixe pas le prix. On est obligé d'acquérir au prix de la cession.

La Commune de Sèvremoine a décidé de renoncer à exercer son droit de préemption sur les parcelles suivantes :

N°DECISION	Commune déléguée	N° voirie	Rue	Section	N° parcelles	Date décision
2021043	ST CRESPIN	14	Moulins (rue des)	C	2587	16/3/21
2021044	TORFOU	8	Pasteur (rue)	AC	277, 278	23/3/21
2021045	TORFOU	2 bis	Bois (rue des)	F	804	23/3/21
2021046	TORFOU	2 bis	Bois (rue des)	F	802, 803	23/3/21
2021047	ST MACAIRE	7	Bordais (rue François)	AE	895	23/3/21
2021048	ST CRESPIN	6	Ecluseaux (impasse des)	C	3452	25/3/21
2021049	ST GERMAIN	1	Europe (avenue de l')	ZH	236	25/3/21
2021050	ST CRESPIN	8	Moulins (rue des)	C	4023, 4028, 4030	29/3/21
2021051	ST CRESPIN	6 bis	Moulins (rue des)	C	4025, 4031	29/3/21
2021052	ST CRESPIN	11 ter	Mineurs (rue des)	C	3908	29/3/21

2021053	ST CRESPIN	4	Forestier (impasse de l'Abbé)	C	3928	29/3/21
2021054	TORFOU	12	Pressoir (rue du)	D	605, 607, 1071	29/3/21
2021055	LE LONGERON	4	Aire (place de l'Ouche de l')	AA	143	29/3/21
2021056	ST MACAIRE	30	Ladoumègue (rue Jules)	WN	406	29/3/21
2021057	TILLIERES	2	Lavoir (impasse du)	A	2091, 2092, 2093,1577	31/3/21
2021058	ST GERMAIN	5	Colibris (impasse des)	D	3293, 3298, 3306	31/3/21
2021059	MONTFAUCON	12	Jardins (chemin des grands)	A	1485, 1486	31/3/21
2021060	TORFOU		Griffon (rue)	AB	362, 519	31/3/21
2021061	TORFOU	7	Griffon (rue)	AB	398, 401 et 402	31/3/21
2021062	TORFOU	10	Larron (rue du)	AC	822	31/3/21
2021063	TORFOU	26	Alouettes (rue des)	D	1000	31/3/21
2021064	LE LONGERON	18	Colonne (rue de la)	AK	57	12/4/21
2021065	ST ANDRE	4	Coussaie (rue de la)	B	2584, 2586	12/4/21
2021066	ST CRESPIN	27	Mauges (rue des)	B et C	1831, 3692	12/4/21
2021067	ST GERMAIN	58 b	Bottiers (rue des)	D	3434, 3436, 3437, 2776p, 3435p, 2774, 2775, 2777	12/4/21
2021068	ST GERMAIN	6 bis	Beaumanoir (rue de)	A	1327	12/4/21
IA2021022	ST MACAIRE	19	8 Mai (bd du)	AL	92, 345, 346, 352, 353, 354	22/2/21
IA2021030	ST MACAIRE	10	Mondement (rue de)	AE	1064	12/3/21
IA2021031	ST MACAIRE	3	Verdun (allée de)	AE	1065	12/3/21

IA2021032	ST MACAIRE	8	Arc (rue Jeanne d')	AB	366	16/3/21
IA2021033	ST ANDRE	9	Boulinière	AC	22, 652, 653, 654, 655	16/3/21
IA2021034	LA RENAUDIÈRE	5	Gastine (rue de la)	AC	205	19/3/21
IA2021035	ST MACAIRE	8	Coquelicots (allée des)	AA	215	22/3/21
IA2021036	LA RENAUDIÈRE	8	Chevalerie (rue de la)	AC	46	22/3/21
IA2021037	ST MACAIRE	62	Vendée (rue de la)	AL	56	25/3/21
IA2021038	ST MACAIRE	15	Aubrac (rue Lucie)	WD	340	26/3/21
IA2021039	ST MACAIRE	2	Ribière (rue Germaine)	WD	341	26/3/21
IA2021040	ST MACAIRE	13	Aubrac (rue Lucie)	WD	329, 342	26/3/21
IA2021041	ST MACAIRE	10	Tillion (rue Germaine)	WD	346	26/3/21
IA2021042	ST MACAIRE	1	Tillion (rue Germaine)	WD	351	26/3/21
IA2021043	ST MACAIRE	2	Rouget (impasse Noëlla)	WD	352	26/3/21
IA2021044	ST MACAIRE	4	Rouget (impasse Noëlla)	WD	353	26/3/21
IA2021045	ST MACAIRE	3	Rouget (impasse Noëlla)	WD	354	26/3/21
IA2021046	ST MACAIRE	1	Rouget (impasse Noëlla)	WD	355	26/3/21
IA2021047	ST MACAIRE	10	Poilane (rue Eugénie)	WD	356	26/3/21
IA2021048	ST MACAIRE	2	Poilane (rue Eugénie)	WD	360	30/3/21
IA2021049	ST MACAIRE	1 et 3	Poilane (rue Eugénie)	WD	361, 362	30/3/21
IA2021050	ST MACAIRE	5	Poilane (rue Eugénie)	WD	363	30/3/21

IA2021051	ST MACAIRE	7	Poilane (rue Eugénie)	WD	364	30/3/21
IA2021052	ST MACAIRE	15	Rivière (rue Germaine)	WD	366	30/3/21
IA2021053	ST MACAIRE	13	Rivière (rue Germaine)	WD	367	30/3/21
IA2021054	ST MACAIRE	11	Rivière (rue Germaine)	WD	368	30/3/21
IA2021055	ST MACAIRE	9	Rivière (rue Germaine)	WD	369	30/3/21
IA2021056	ST MACAIRE	12 et 16	Poilane (rue Eugénie)	WD	370, 388, 372, 390	30/3/21
IA2021057	ST MACAIRE	14 et 18	Poilane (rue Eugénie)	WD	371, 389, 373, 391	30/3/21
IA2021058	ST MACAIRE	20	Poilane (rue Eugénie)	WD	374, 392	30/3/21
IA2021059	ST MACAIRE	13	Poilane (rue Eugénie)	WD	376	30/3/21
IA2021060	ST MACAIRE	11	Poilane (rue Eugénie)	WD	377	30/3/21
IA2021061	ST MACAIRE	16	Rivière (rue Germaine)	WD	378	2/4/21
IA2021062	ST MACAIRE	14	Rivière (rue Germaine)	WD	379	2/4/21
IA2021063	ST MACAIRE	10 et 12	Rivière (rue Germaine)	WD	380, 381	2/4/21
IA2021064	ST MACAIRE	8	Rivière (rue Germaine)	WD	382	2/4/21
IA2021065	ST MACAIRE	6	Rivière (rue Germaine)	WD	383	2/4/21
IA2021066	ST MACAIRE	4	Rivière (rue Germaine)	WD	384	2/4/21
IA2021067	ST MACAIRE	4, 6, 8 et 9	Poilane (rue Eugénie)	WD	357, 358, 359, 365	2/4/21
IA2021068	ST MACAIRE	22	Poilane (rue Eugénie)	WD	375, 393	2/4/21

IA2021069	LA RENAUDIERE	17	Paradis (rue du)	AC	156, 157	2/4/21
IA2021070	ST MACAIRE	6	Acacias (rue des)	AK	267	7/4/21
IA2021071	ST MACAIRE		Hugo (rue Victor)	AL	159, 160	7/4/21
IA2021072	ST MACAIRE	10	Bazin (allée René)	AC	77	7/4/21
IA2021073	ST MACAIRE	4	Madrid (allée de)	AK	655 (651, 653 et 657)	7/4/21
IA2021074	ST MACAIRE	2	Madrid (allée de)	AK	656 (651, 653 et 657)	7/4/21
IA2021075	ST ANDRE		Haut Champ	B	570, 1329, 1330, 1646, 1655, 1657, 1658, 1661	7/4/21
IA2021076	ST MACAIRE	13	République (rue de la)	AH	147	20/4/21
IA2021077	ST MACAIRE	22	Montmartre (rue)	AB	289	20/4/21
IA2021078	ST MACAIRE	7	Malinge (rue Charles)	AE	825	20/4/21

1) Concessions en cimetières

Date de la décision	Accord du Maire délégué	Numéro	Demandeur	Sépulture de	Durée	Début	Nature	Prix
09-févr-21	Le Longeron	2021-004	M. Rotureau Claude	Famille	30 ans	05- févr-21	Achat	100 €
02-avr-21	Le Longeron	2021-005	M. Fillaudeau Joseph	Famille	30 ans	24- févr-21	Achat	100 €
04-avr-21	Montfaucon- Montigné	2021-003	Mme Brunelière Alexandra	Famille	30 ans	04- mars- 21	Achat	80 €
04-févr-21	Roussay	2021-002	M. Durand Maurice	Famille	50 ans	01- févr-21	Achat	120 €
26-févr-21	Roussay	2021-003	M. Chauveau Eugène	Famille	30 ans	24- janv- 15	Renou- vellem- ent	76 €
06-févr-21	St Crespin	2021-005	Mme Delannoy Marie- Thérèse	Famille	30 ans	24- févr-21	Achat	209 €

06-févr-21	St Crespin	2021-006	Mme Levy Marie-Claude	Famille	30 ans	09-mars-21	Achat	209 €
17-févr-21	St Macaire en Mauges	2021-004	M. Rondeau Gérard	Famille	30 ans	12-févr-21	Achat	1 200 €
11-févr-21	St Macaire en Mauges	2021-005	Mme Piou Annick	Famille	30 ans	01-oct-20	Renouvellement	175 €
11-févr-21	St Macaire en Mauges	2021-006	Mme Ferré Marie-Noëlle	Famille	15 ans	21-févr-21	Renouvellement	90 €
16-févr-21	St Macaire en Mauges	2021-007	M. Boisdon André	Famille	30 ans	29-août-20	Renouvellement	330 €
25-févr-21	St Macaire en Mauges	2021-008	M. Poirier Fabrice	Famille	50 ans	25-févr-21	Achat	255 €
02-mars-21	St Macaire en Mauges	2021-009	M. Fonteneau Maurice	Famille	50 ans	03-févr-21	Achat	255 €
02-mars-21	St Macaire en Mauges	2021-010	Mme Martin Mireille	Famille	15 ans	17-mai-19	Renouvellement	90 €
02-mars-21	St Macaire en Mauges	2021-011	Mme Hy Anita	Famille	15 ans	09-déc-18	Renouvellement	90 €
02-mars-21	St Macaire en Mauges	2021-012	Mme Brochard Noëlle	Famille	15 ans	20-févr-20	Renouvellement	90 €
02-mars-21	St Macaire en Mauges	2021-013	Mme Viaud Gisele	Famille	30 ans	20-oct-18	Renouvellement	175 €
02-mars-21	St Macaire en Mauges	2021-014	M. Ouvrard Maurice	Famille	15 ans	20-sept-18	Renouvellement	90 €
02-mars-21	St Macaire en Mauges	2021-015	Mme Supiot Marie-Dominique	Famille	15 ans	26-févr-18	Renouvellement	90 €
02-mars-21	St Macaire en Mauges	2021-016	Mme Robert Béatrice	Famille	30 ans	04-mars-21	Renouvellement	175 €
04-mars-21	St Macaire en Mauges	2021-017	M. Dabin Jean-Claude	Famille	15 ans	20-mars-21	Renouvellement	90 €
11-avr-21	St Macaire en Mauges	2021-018	M. Gaborieau Jean-Luc	Famille	30 ans	07-oct-18	Renouvellement	175 €
26-nov-20	Torfoeu	2020-005	M. Chupin Jean-Michel	Famille	30 ans	15-sept-20	Achat	90 €
17-mars-21	Torfoeu	2021-004	Mme Bourgeois Jacqueline	Famille	30 ans	14-févr-21	Renouvellement	70 €
17-mars-21	Torfoeu	2021-005	Mme Dugast Odette	Famille	30 ans	01-mars-21	Achat	90 €

ACTUALITES PATRIMOINE

Intervention de Claire Baubry :

Parcours « Sur les traces de la chaussure »

- Un principe de jeu de piste à Saint Macaire en Mauges et Saint André de la Marche via l'application smartphone et tablette « Baludik ».
- Objectifs :
 - Découvrir *in situ* le patrimoine industriel autour de la chaussure (usine, maison de maître ou maison ouvrière), de façon ludique et pédagogique ;
 - Valoriser l'inventaire, la collecte de la mémoire orale, l'iconographie et la collection de chaussures du musée.
- Public familial (parent/enfant, grand parent/petit enfant).
- Sans appli : le circuit est accessible à l'aide d'un plan illustré du parcours.
- Le coût annuel de l'application et la communication (plan illustré) sont mutualisés avec Osez Mauges .
- Budget (TTC) : 840 euros de fonctionnement annuel; 13 818,26 euros d'investissement.



Parcours « Sur les traces de la chaussure »

- **Jeu de piste** consistant à chercher et trouver des sites à partir d'indices et de jeux (quizz, puzzle, memory, photo...).
- La validation d'une mission déclenche la diffusion de contenus en rapport avec les sites : texte, image, audio, vidéo sur l'histoire, l'architecture, iconographie, la collection chaussure et des souvenirs des anciens de la chaussure.
- **Un univers graphique** reprenant la mascotte Sam Bott et décliné des bornes interactives du Musée des Métiers de la Chaussure.
- Un outil évolutif. Possibilité de faire évoluer le parcours et/ou d'en créer de nouveaux, temporaires ou permanents en interne.

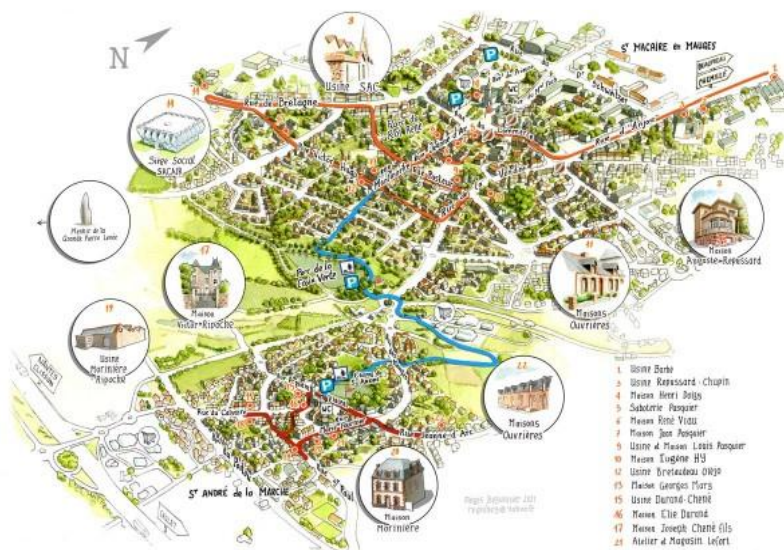


Parcours « Sur les traces de la chaussure »

SÈVREMOINE

Le circuit

- 3 panneaux de départ :
 - Croix verte
 - Place Henri Doizy
 - Étang de Saint André
- Parcours:
 - 1 boucle à Saint André : 1,7 km
 - 1 boucle à Saint Macaire : 2,4 km
- Connexion des 2 boucles par le sentier de randonnée des 2 étangs (3 km environ)
- Total : 7,1 km



Mise en place d'un escape game au Musée des Métiers de la Chaussure

SÈVREMOINE

- Commande de 2019 travaillée par Pauline Delaunay lors d'un stage durant l'automne 2020.
- Objectifs : proposer une animation nouvelle qui permettrait d'attirer un public familial et adolescents/jeunes adultes.
- Titre : « Un modèle très convoité ».
- Principe : incarner une équipe d'espions industriels dont le but est de voler le modèle-phare du styliste de l'usine Morinière pour la saison printemps/été 1978.
- Nombre de joueurs : 3 à 5 joueurs, à partir de 8 ans.



Mise en place d'un escape game au Musée des Métiers de la Chaussure

- Temps de jeu prévu : 45 à 60 min.
- Période : du 1^{er} juillet au 31 août : 2 créneaux les après-midis du mardi au vendredi, 1 créneau le samedi matin.
- Modalités d'accès :
 - Sur réservation
 - Tarifs : 10 € par personne pour l'escape game uniquement; 11,5 € par enfant et 13,5 € par adulte pour l'escape game couplé avec la visite du musée.
- Lieu : salle de projection du musée spécifiquement dédiée au jeu pendant les deux mois.
- Recrutement d'un saisonnier sur la période estivale (mi juin jusqu'aux JEP) pour sa mise en œuvre (introduction de l'énigme, indices, maîtrise du chronomètre, surveillance...) + soutien pour l'ouverture aux individuels.



Monsieur le Maire clôture la séance à 22h10

Le Maire, Didier Huchon,

